



Procès-verbal de la séance du Conseil général **du 19 mai 2026 à 19h30**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 800'000.00 pour la réalisation des travaux de modernisation et d'extension du réseau du chauffage à distance.

Appel

Séverine ouvre la séance et procède à l'appel :

Sont présents en tant que membres du Conseil général : Nicole Künzi, Julie Donzé, Alain Haldimann, Jérôme Benoit, Jérémie Jean-Mairet, Jérôme Galli, Sophie Farine-Brunner et Emily Faivre

Absents et excusés : Loïc Perrin et Blaise Fivaz

Absent : Curdin Jeanneret

Sont présents en tant que Conseil communal : Céline Grange, Jean-Denis Siegenthaler, Philippe Raval, Christophe Brunner et Jean-François Choffet

Séverine Dick-Boucard, Mégane Verdon (PV)

Blaise étant excusé, Séverine passe la parole à Nicole. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

Arrêté relatif à une demande d'engagement de CHF 800'000.00 pour la réalisation des travaux de modernisation et d'extension du réseau du chauffage à distance

Nicole passe la parole à Jean-Denis qui présente le projet sur Power Point. Ce dernier est joint au présent procès-verbal. Jean-Denis demande aux membres du Conseil général de l'interrompre au fur et à mesure en cas de question.

Renouvellement de la production de chaleur

Emily demande si le local de chauffage actuel peut contenir l'installation prévue.

Jean-Denis répond que oui. En retirant la chaudière actuelle qui se trouve en long il y aura largement la place pour la nouvelle installation.

Extension du réseau, tracé corrigé

Jérémy demande si on a les autorisations de tous les propriétaires dont les terres seront traversées par les nouvelles conduites.

Jean-Denis répond qu'il n'y a qu'un petit bout de terrain privé concerné pour lequel nous sommes déjà en discussion avec la propriétaire. Le reste appartient à la commune.

Abri à copeaux

Jérémy demande si l'échange de terrain avec La Ville de Neuchâtel est égalitaire.

Jean-Denis indique que l'échange est encore en discussion. La Ville de Neuchâtel n'a pas le droit de vendre de terrain faisant partie de leur patrimoine administratif. Par contre, ils sont ouverts à un échange. La parcelle qu'on leur propose n'est pas de même qualité que la partie qu'on leur demande. Le tout sera estimé

et il sera décidé de la partie qui sera échangée. Notre but était d'avoir une surface facile à exploiter. La partie qu'on leur propose est collée à une parcelle qui leur appartient.

Philippe complète en disant que cet échange sera à l'ordre du jour du Conseil général de La Ville de Neuchâtel qui doit donner son accord.

Jérémy demande si le déchiquetage sera toujours exécuté par Jean-Denis Sauser.

Jean-Denis indique que oui.

Jérémy demande si la place de Jean-Denis Sauser ne peut pas accueillir nos copeaux.

Jean-Denis répond qu'il n'y a ni la place, ni d'abri pour un tel volume de stockage. La place désignée pour notre hangar nous permet également de limiter le transport des copeaux.

Jérémy demande si la commune est propriétaire de forêt proche de la place de déchiquetage de Jean-Denis Sauser.

Philippe répond que malheureusement non.

Nicole demande si on a une promesse de vente de La Ville de Neuchâtel.

Jean-Denis répond qu'il ne s'agit pas d'une vente mais d'un échange. Il n'y a encore rien d'écrit mais nous avons déjà un préavis oral favorable. Maintenant, tout le cheminement officiel doit encore être fait mais il ne devrait pas y avoir d'obstacles.

Philippe indique que l'ingénieur doit encore faire les calculs pour voir combien vaut la parcelle demandée et estimer à parts égales la surface qu'on doit leur échanger.

Jérémy demande si on a le droit de faire un hangar de stockage à cet endroit.

Philippe répond que oui.

Mode de calcul

Jérémy demande si nous avons prospéré auprès des autres communes pour savoir combien les nouveaux raccordés ont payé.

Jean-Denis indique qu'une comparaison n'est pas possible d'une commune à l'autre car beaucoup de paramètres sont différents. La base de nos calculs a été réalisée sur la comparaison des charges si un propriétaire devait changer son chauffage à mazout avec toutes les mises aux normes obligatoires actuellement. Notre but était de montrer que l'investissement du raccordement au CAD sur 20 ans était moins onéreux que le changement d'installation privée.

Jérémy trouve le montant de raccordement à CHF 20'000.00 bon marché.

Jean-Denis indique que c'est discutable mais il faut regarder les frais de toutes les énergies. Un propriétaire qui décide de mettre un chauffage à pellets payera les pellets meilleur marché que le prix de notre kWh. Le bilan doit faire que le cumul sur 20 ans soit favorable aux connectés sinon il n'y a aucun intérêt au raccordement au CAD.

De façon général, quelques éléments seront à prendre en considération

Emily demande si les subventions octroyées aux nouveaux raccordés leur seront directement versées.

Jean-Denis répond que oui.

Finances

Jérémy demande quels sont les prix du kWh dans les autres communes.

Jean-Denis répond que la plupart des communes sont plus chères que nous.

Alain demande si nous avons pris en compte le retrait de Jakim dans le calcul.

Jean-Denis répond que oui. Son départ du projet a eu un impact financier défavorable sur les coûts.

Julie demande si les intéressées sont au courant et sont d'accords avec ces chiffres.

Jean-Denis répond qu'une séance de présentation a eu lieu la veille et ils ont donné leur accord.

Christophe indique que pour les propriétaires déjà raccordés ils devront payer la taxe de CHF 40.00/KWH en plus de la consommation.

Jean-François indique, en tant que nouveau raccordé, que le prix de raccordement de CHF 20'000.00 n'est peut-être pas assez élevé pour certain mais s'ils doivent refaire leur chaudière à titre privé ce serait aux alentours de CHF 50'000.00. Si la taxe de raccordement au CAD était de CHF 25'000.00 cela ne serait plus intéressant pour eux.

Jean-Denis indique qu'ils ont travaillé afin de faire en sorte que le projet soit attractif pour les nouveaux raccordés. La marge de manœuvre n'est pas énorme mais elle contente tout le monde. Il faut aussi savoir que le changement de chaudière, sans l'extension, amènerait le prix du KWh à CHF 0.20. L'extension du réseau permet de baisser le prix du KWh. Jean-Denis précise également que cette extension nous oblige à faire un hangar. Les travaux sur la chaudière devront avoir lieu en période de faible consommation.

Alain demande si les nouveaux raccordés ont déjà donné leur accord par signature.

Jean-Denis indique que nous attendons encore quelques contrats signés en retour mais toutes les personnes concernées n'ont pas l'intention de se rétracter. Jean-Denis indique que la séance a justement eu lieu la veille avec les concernés pour pouvoir présenter le projet avec les chiffres définitifs ce soir. Une fois l'arrêté accepté par le Conseil général il sera publié dans la feuille officielle et soumis à un délai référendaire de 30 jours.

Jérôme Galli demande si on a une confirmation écrite de l'Etat de Neuchâtel pour le cautionnement

Jean-Denis répond que oui. La banque nous a également confirmé par écrit l'accord pour l'emprunt. L'approvisionnement des plaquettes sèches demandera des manutentions un peu différentes des actuelles mais une solution a été trouvée avec Jean-Denis Sauser.

Julie demande s'il existe une échéance pour la construction du hangar pour qu'on puisse avoir des plaquettes sèches.

Jean-Denis indique que non mais que des solutions transitoires avec Jean-Denis Sauser sont possibles dans l'attente de la construction du hangar.

Alain prend l'exemple de La Sagne où des gens étaient intéressés au raccordement et cela n'a pas été possible parce que des raccordements supplémentaires n'ont pas été prévus.

Sophie indique que le problème majeur de La Sagne est que la chaudière est déjà au maximum de ce qu'elle peut produire.

Jean-Denis répond que notre installation a été dimensionnée pour rester du côté nord de la route cantonale. La traversée de la route serait beaucoup trop onéreuse. Le seul point qu'on peut revoir en cas de nouveaux intérêts pour l'avenir est de prévoir des canalisations en conséquence. Cependant, nous devons également limiter les frais pour rester dans des coûts corrects.

Jérôme Galli demande si techniquement nous avons prévu un système de blocage en cas de travaux sur la conduite pour éviter que toutes les maisons reliées se retrouvent sans chauffage.

Jean-Denis répond qu'un tel système n'a pas été prévu mais il demandera si c'est possible. Nous devons juste faire attention à ne pas faire exploser les coûts avec tous les petits détails à rajouter en prévision de l'avenir.

La présentation power point étant finie, Jean-Denis demande s'il y a des questions.

Nicole indique que la commission paysage a émis plusieurs choses notamment au niveau du hangar pour ne pas trop gâcher le paysage.

La parole n'étant plus demandée, Nicole procède à la lecture de l'arrêté.

Nicole demande s'il y a des questions relatives à l'arrêté.

Sophie demande si on donne l'accord pour l'arrêté on donne également notre accord pour le projet.

Nicole répond que non. L'acceptation de l'arrêté donne l'autorisation au Conseil communal de dépenser jusqu'à CHF 800'000.00 pour le projet.

La parole n'étant pas demandées, nous passons au vote.

L'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 800'000.00 pour la réalisation des travaux de modernisation et d'extension du réseau du chauffage à distance est **ACCEPTÉ** à 6 voix pour et 1 abstention.

La séance est levée à 20h23.

ADMINISTRATION COMMUNALE

La collaboratrice administrative
Mégane Verdon



AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La vice-Présidente
Nicole Kunzi



La Secrétaire
Emily Faivre

